

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 MAI 2024

Présents 138, pouvoirs 88 : Nombre de votes exprimés : 226 votes

Quorum :

- **AG ordinaire**, Selon les statuts en vigueur, pour l'AG, **le quorum requis : 15% des adhérents présents ou représentés** (723 adhérents au 30 décembre 2023*15%=109)

Le quorum est donc atteint :226.

Les 226 votes sont favorables, aucun nul, ni contre.

Les 9 résolutions de L'AGO 2024 sont présentées et votées à l'unanimité.

Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 23 mai 2024

1^{ère} Résolution : Approbation du procès-verbal Assemblée générale 2023.

Les membres de l'Assemblée générale après avoir pris connaissance du PV de l'AG tenue le 4 mai 2023 à Port/Saône approuvent ledit procès-verbal.

2^{ème} Résolution : Approbation du rapport du conseil et du rapport moral 2023

Les membres de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et du rapport moral, approuvent lesdits rapports.

3^{ème} Résolution : Approbation des comptes – quitus aux administrateurs

Les membres de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes, du bilan et du rapport du vérificateur aux comptes, approuvent ledit rapport, les comptes et le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 et donnent quitus entier et sans réserve aux membres du conseil pour leur gestion de l'exercice 2023.

4^{ème} Résolution : Résultat 2023.

Les membres de l'assemblée générale ordinaire prennent acte du résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 qui se traduit par un excédent de 654.81 €.

5^{ème} Résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2023.

Les membres de l'assemblée générale ordinaire décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 soit 654.81€ à la réserve avec droit de reprise.

6^{ème} Résolution : Fixation des cotisations 2025

Les membres de l'assemblée générale ordinaire fixent la cotisation 2025 à 31€ pour l'adhérent individuel, 21 € pour le conjoint,

7^{ème} Résolution : Élections.

Les membres de l'assemblée générale ordinaire

a) Renouvellent le mandat *aux 2 administrateurs sortants* : Nadège LECUYER et Marc GIRARDOT.

b) élisent 4 nouveaux administrateurs pour 1^{er} mandat.

BULLE Odile, WEBER Claudia, GROSJEAN Michel, WEBER Jean-Luc,

Et 2 administratrices dont c'est le retour :

Bibiane BARSOT, Michèle PIERRET.

Cela grâce à la modification de statuts l'an dernier, supprimant le blocage des 3 mandants, celles-ci reviennent avec toujours autant de motivation et de disponibilité.

Notre conseil serait composé de **17** administrateurs (Rappel de l'article 11 des statuts: la composition du conseil est comprise entre 13 à 19 administrateurs).

8ème résolution : Nomination d'un vérificateur aux comptes

Les membres de l'assemblée générale ordinaire renouvellent comme vérificateur aux comptes André CHANET pour un mandat d'un an renouvelable.

9ème Résolution : Formalités

Les membres de l'assemblée générale ordinaire de l'INITIATIV'RETRAITE-FC donnent, à l'unanimité, Pouvoir au Président à défaut au vice-président pour effectuer toutes déclarations et formalités relatives à la présente assemblée.

Votées à l'unanimité.